

LA FERRIERE AUX ETANGS



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION POUR EMPIETEMENT DE CHAUSSEE
Rue de Flers

Le Maire de La Ferrière-aux-Étangs,

- Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,
- Vu la demande de Mr Tony CHABOT en date du 10/08/2023
- CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 11/08/2023 au 18/08/2023
- CONSIDERANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'un camion benne sur une partie de la chaussée

ARRETE

Article 1 : Pour l'évacuation de gravats, un empiètement sur la chaussée sera effectué devant le n°2 rue de Flers du **vendredi 11 août 2023 au vendredi 18 août 2023**.

Article 2 : La signalisation et toute mesure de sécurité seront mises en place par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le Maire-Adjoint de la Ferrière-aux-Étangs, la brigade de gendarmerie de Domfront-Messei, Monsieur Tony CHABOT, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté leur sera adressée .

Fait à La Ferrière-aux-Étangs, le 10 août 2023.

Le Maire-Adjoint,
Dominique GOURDOU

